# Bois et industries dérivées: état de la compétitivité

2000/2159(COS) - 18/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant, avec quelques amendements le rapport de M. Esko SEPPÄNEN (GUE/NGL, FIN), le Parlement européen se félicite de l'initiative de la Commission et souligne que le secteur des industries forestières peut et doit devenir l'exemple d'un développement durable. Le Parlement a confirmé sa position précédente relative à l'utilisation commerciale des forêts. Celle-ci devrait être une priorité de la stratégie forestière de l'Union européenne. Il a également insisté pour que la Commission définisse et mette en place une stratégie forestière fondée sur la reconnaissance de la diversité des forêts européennes et sur le besoin d'un développement soutenu en matière environnementale, économique et sociale. Le Parlement insiste pour que la Commission renforce sa coordination interne lorsqu'elle s'occupe de questions concernant le secteur forestier. Il souhaite que le forum des Nations-Unies sur les forêts (UNFF) soit lancé aussi tôt que possible. Des critères mondiaux minimums pour la gestion soutenue des forêts doivent être établis rapidement pour empêcher que certaines régions profitent d'un avantage déloyal dû à des standards plus bas. Il est demandé à la Communauté, au cours des négociations au niveau mondial, et dans la préparation de sa propre politique, d'accorder une grande attention aux rôles significatifs des forêts et des produits dérivés en ce qui concerne leurs capacités à piéger le gaz carbonique. La résolution du Parlement ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des ressources suffisantes pour une stratégie européenne des forêts. Le futur programme cadre de recherche et de développement doit prendre en considération l'ensemble de la chaîne de production du bois de construction. Enfin, le Parlement estime que les industries concernant la bioénergie devraient également être inscrites dans les programmes concernant l'industrie forestière, étant donné qu'il existe un lien entre la production de bioénergie et celle de bois de charpente. D'autres secteurs devraient être également concernés par ces programmes tels que le travail du bois, la production de pâte à papier et de papier, la transformation du papier, l'industrie de l'emballage et dans une certaine mesure l'imprimerie et l'édition.